



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

HENSEL RECYCLING FRANCE SARL
10, rue de la Plucharde
21110 BRETENIERE

Service de la Sécurité et de l'Éducation Routière

Dijon, le 12 février 2021

Affaire suivie par : Nathalie RENARD
Tél : 03.80.29.44.95.
mél : ddt-transports@cote-dor.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je vous adresse en pièce jointe le récépissé relatif à votre déclaration du 11/02/2021, concernant l'exercice par votre entreprise de l'activité de transport par route de déchets ainsi que les copies conformes numérotées destinées à être conservées à bord des véhicules transportant les chargements concernés.

J'attire votre attention sur la période de validité de ce récépissé qui est limitée à 5 ans à compter de la date initiale de délivrance, soit le 08/10/2019.

En outre, je vous précise que ce récépissé est délivré au titre des articles R.541-50 à R.541-61 du Code de l'Environnement et ne vous dispense pas de vous conformer à toute autre réglementation pouvant être applicable à ce genre d'activité.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale des territoires,
Pour la directrice et par délégation
Le chef du bureau de la Sécurité Routière
et de la Gestion de Crise,

Philippe MUNIER



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Service de la Sécurité et de l'Éducation Routière
Affaire suivie par : Nathalie RENARD
Tél : 03.80.29.44.95.
mél : ddt-transport@cote-dor.gouv.fr

Dijon, le 12 février 2021

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ
DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DÉCHETS**

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L.511-1 à L.517-2, L.541-1 à L.541-50, R.541-50 à R.541-61 ;

VU l'arrêté interministériel du 12 août 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets ;

délivre à la société

HENSEL RECYCLING FRANCE SARL
10, rue de la Plucharde
21110 BRETENIERE

Récépissé de sa déclaration du **11/02/2021** relative à son activité de transport par route de :

- déchets dangereux
- déchets non dangereux

Récépissé n° **T21255**, dont il est fait 3 copies conformes (numérotées de 4 à 6), délivré le 12/02 /2021 à DIJON - Département de la Côte-d'Or.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R.541-53 du Code de l'Environnement.

La validité de ce récépissé est de **5 ans** à compter du **08/10/2019**.

La directrice départementale des territoires,
Pour la directrice et par délégation,
Le chef du bureau de la Sécurité Routière
et de la Gestion de Crise,

Philippe MUNIER

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
Service de la Sécurité et de l'Éducation Routière
57, rue de Mulhouse - BP 53317 - 21033 Dijon CEDEX
Tél. : 03 80 29 44 44

Courriel : ddt-transport@cote-dor.gouv.fr - Site internet : <http://www.cote-dor.gouv.fr>